

## SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

Bureau

Président : M. Alain MATHIEU  
 Vice-président e : Mme Vally CARTER  
 Secrétaire : M. Christian FLURY  
 Membres : M. Thierry AESCHBACHER, Mme Monica DE VECCHI

Sont présents :

Mme Nathalie ADAM (VERGAIN), M. Thierry AESCHBACHER, M. Simon ANTICH, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, M. Thierry BRUNIER, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, Mme Martine DEGLI AGOSTI, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Christian FLURY, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Virginie GLASSEY, M. Christian HAAS, M. Aristos MARCOU, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Steeve RAY, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, Mme Sevinc SÖNMEZ, M. Hüseyin TEMEL M. Muharrem TEMEL,

Excusés : M. Jean FONTAINE, M. Yannick HANIFI, Mme Olga VILLARRUBIA

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire  
 M. Damien BONFANTI, M. Stéphane LORENZINI  
 Conseillers administratifs  
 Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale  
 Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2018
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
  - a) Vente à la Fondation communale immobilière de Lancy des parcelles 89, 93, 1759 et 2812 de Lancy – Avenue du Cimetière (156-18.09) p. 1243 Entrée en matière
  - b) Divisions parcellaires, cessions et constitution de servitudes au chemin du Bac (Société AMAG Automobiles et moteurs SA) (157-18.09) p. 1244 Entrée en matière
  - c) Ecole de Tivoli – Rénovation-transformation – Crédit d'investissement (Fr. 23'950'000.--) (158-18.09) p. 1246 Entrée en matière

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018

- 7) **Présentation du budget 2019**
- 8) **Commission sociale - Séance du 5 juin 2018 -  
Rapporteur : Mme Nathalie VERGAIN**  
Motion « Pour un développement harmonieux de la politique en matière de petite enfance à Lancy » **p. 1254** **Vote**
- 9) **Commission des travaux et constructions – Séance du 27 août 2018 –  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**  
Avenue du Petit-Lancy sud – Réfection de la chaussée et des collecteurs – Crédit d'étude (Fr. 73'000.--) (151-18.06) **p. 1257** **Arrêté**
- 10) **Commission des sports - Séance du 4 septembre 2018 -  
Rapporteur : M. Damien SIDLER**  
**Commission des finances et du logement – Séance du 17 septembre 2018 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**  
Fondation des Evaux – Cautionnement d'un emprunt pour le crédit pour la démolition-reconstruction du restaurant et de la salle polyvalente (153-18.06) **p. 1258** **Arrêté**
- 11) **Commission sociale - Séance du 5 juin 2018 -  
Rapporteur : Mme Nathalie VERGAIN**  
a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e **Information**  
b) Présentation de l'accueil familial de jour (AFJ) Genève sud-ouest et Genève Rhône sud **p. 1261** **Information**
- 12) **Commission de l'aménagement du territoire –  
Séance du 6 juin 2018 - Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**  
Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e **Information**
- 13) **Commission de l'administration et des affaires économiques –  
Séance du 11 juin 2018 - Rapporteur : M. Bruno REOLON**  
a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e **Information**  
b) Chèque économique – Etat de la situation **p. 1262** **Information**  
c) Divers
- 14) **Commission des travaux et constructions – Séance du 27 août 2018 –  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**  
a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e **Information**  
b) Résultats des IDC (Indice de dépense de chaleur) du patrimoine administratif **p. 1263** **Information**  
c) Divers
- 15) **Commission des sports - Séance du 4 septembre 2018 -  
Rapporteur : M. Damien SIDLER**  
a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e **Information**  
b) Divers
- 16) **Commission de la culture - Séance du 10 septembre 2018 -  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**  
a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e **Information**  
b) Programmation 2019 des centres d'art **p. 1265** **Information**  
c) Divers

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018****17) Commission sociale - Séance du 11 septembre 2018 -****Rapporteur : Mme Nancy RUERAT**

- a) Présentation de VIVA et de son développement à l'Espace Palettes **p. 1266** **Information**
- b) Présentation du budget de fonctionnement 2019 – volet social **p. 1267** **Information**
- c) Divers

**18) Commission des finances et du logement –****Séance du 17 septembre 2018 –****Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

Divers

**19) Propositions individuelles et questions****p. 1269****20) Questions du public****Annexe**

\* \* \* \* \*

M. MATHIEU : Mesdames et Messieurs, bienvenue à tous. J'ouvre cette séance du Conseil municipal du 27 septembre 2018. Je vous salue, membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Madame la Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal. Tous les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Lancy assis dans la tribune sont également salués et les représentants et représentantes de la presse bien sûr, ainsi que vous, cher public lancéen. Et pour tous ceux qui ont un doute, oui, c'est bien ma maman.

J'excuse l'absence de Mme VILLARRUBIA, nous sommes donc 36, si un vote à majorité qualifiée doit avoir lieu, 19 suffrages sont nécessaires. *[Messieurs FONTAINE et HANIFI sont également absents et M. RAY arrivera plus tard].*

Mme VERGAIN, ou devrais-je l'appeler Mme ADAM, nous rejoindra le plus vite possible.

J'espère que vous avez passé un excellent été. Je ne saurais commencer cette séance sans célébrer deux journées mémorables de cette période : le 1<sup>er</sup> août qui, outre notre fête nationale, est le jour de naissance de Tim BONFANTI. Les parents et l'enfant se portent à merveille. *L'assemblée applaudit.*

Le 14 septembre 2018 est également à marquer d'une pierre blanche, c'est le jour où Mlle VERGAIN est devenue Mme ADAM. Vive la mariée ! *L'assemblée applaudit.*

Enfin, même si l'ours n'est pas tout à fait mort, saluons le fait que la halte et la gare ferroviaires sises à Lancy, ont toutes deux beaucoup de chance de s'appeler Lancy Pont-Rouge et Lancy Bachet. *L'assemblée applaudit.*

Enfin, comme vous l'avez appris par e-mail, je vous demande d'accueillir le photographe qui va refaire une banque de données pour les besoins de communication de la Ville de Lancy : le Lancéen, le site Internet, Instagram, Facebook, etc.

Nous allons passer à notre ordre du jour.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. MATHIEU : après la séance du Bureau, le Conseil administratif a demandé la possibilité de présenter le budget 2019, l'administration ayant terminé son élaboration. La Commission des finances aurait donc un mois de plus pour examiner ce budget. Le Bureau, unanime, et le Président de la Commission des finances vous proposent de procéder à cette présentation en point 7).

A partir de cette position, tous les points sont décalés d'une unité.

Je ne manquerai pas non plus de substituer Mme ADAM à Mlle VERGAIN, simple changement de nom et non de personnalité.

Je vous propose de voter cet ordre du jour ainsi amendé.

*L'ordre du jour amendé est approuvé.*

**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2018**

---

M. CLEMENCE : à la page 1215, au quatrième paragraphe de mon intervention, il faudrait corriger « *présent* à la commission » par « *président* à la commission ».

M. MATHIEU : s'il n'y a pas d'autres remarques, je vous demande d'approuver ce procès-verbal.

*Le procès-verbal est approuvé.*

**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. MATHIEU : nous avons reçu une lettre d'une habitante du chemin des Verjus, dont le secrétaire du Bureau va vous donner lecture.

M. FLURY :

*Concerne : Chantiers du chemin des Verjus, croisée chemin Haccius*

*Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Par épuisement et lassitude je prends la plus afin de vous décrire les multiples nuisances occasionnées par plus de 6 ans de travaux de construction à la hauteur de notre propriété du 2 chemin Haccius.*

*En effet, depuis ce laps de temps, les pourtours de notre propriété ont fait l'objet de la construction de 15 villas et actuellement 4 appartements. Il va sans dire que nous respectons tout à fait la politique de densification du territoire genevois, avec le droit au logement de*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018**

*tout un chacun ! Néanmoins, ceci ne va pas sans nuisances pour le voisinage et qui est enduré depuis des années :*

- *Passage de dizaines de camions transportant du béton sur le chemin Haccius*
- *Pose d'une grue sur le chemin Haccius, lors de la construction des 2 villas 33-35 chemin des Verjus, avec effondrement du chemin Haccius, certes réparé, mais avec fissure dans les murets de soutènement de ma villa ainsi que des voisins*
- *Abattage d'arbres, notamment de grands sapins coupant la bise du nord en plein hiver, alors que l'abattage d'un petit thuya à l'époque nous menaçait de plainte auprès de la commune*
- *Construction actuelle de 4 appartements sur une seule propriété avec une hauteur inappropriée dans ce quartier ; surplomb sur notre jardin et dans la véranda lieu de vie, sans parler de la proximité avec les habitants des récentes villas 32-34 chemin des Verjus qui jouxtent cette construction*
- *Absence de places de parking pour les 15 villas, ce qui engendrent devant notre propriété l'occupation de tout notre chemin Haccius par les visiteurs de ces villas en continu par non seulement, les ouvriers mais les multiples visiteurs du week-end. Nos propres invités ne trouvant pas de place devant notre maison !*
- *Ces divers éléments apportant un effet dépréciatif sur l'ensemble des propriétés se situant autour*
- *Sans parler des années de bruit à supporter et en particulier en plein été, comme en ce moment où il est impossible de se tenir dans le jardin pour des raisons acoustiques !*

*Ces quelques points soulevés, ne décrivent en rien un mouvement égoïste de propriétaire souhaitant rester « dans son chez-soi », mais un souci réel que les constructions futures se fassent en harmonie avec l'environnement et n'aient surtout pas une valeur dépréciative sur le patrimoine immobilier de chaque famille, ce qui est le cas maintenant.*

*En espérant avoir retenu votre attention sur ce problème épineux de la construction immobilière, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes respectueuses salutations.*

*Dr Karine Butschi-Favre*

M. MATHIEU : le Conseil administratif ayant reçu le même courrier, c'est lui qui enverra une réponse à cette citoyenne.

**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. LORENZINI : vous avez trouvé sur vos places toute une série de documents, flyers ou programmes. Je voulais vous rendre attentif à la parution à la fin du mois d'août d'un numéro spécial du Lancéen qui était tout à fait en phase avec la présentation que je ferai tout à l'heure, et qui avait comme volonté de vulgariser, à l'attention de la population lancéenne, la manière dont une commune élabore son budget et dépense ce même budget, en présentant l'ensemble des politiques publiques qui sont menées avec ces comptes.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018**

Le deuxième élément que je voulais relever est le flyer qui annonce les 50 ans de la bibliothèque - c'est la deuxième partie, car il y en avait déjà eu un pour le premier semestre - et vous rendre attentif au fait que le 18 octobre ce sera l'anniversaire officiel des 50 ans de la bibliothèque ; j'espère que vous serez un certain nombre à pouvoir vous déplacer à cette occasion.

Vous avez également reçu le flyer de la « Grande ourse » pour sa deuxième édition, avec une programmation mise en place par le service de la culture, principalement axée sur la création artistique avec plusieurs spectacles qui sont conçus, montés et joués sur la commune de Lancy.

Concernant le courrier qui a été lu tout à l'heure, la réponse a été envoyée à la personne qui a écrit ce courrier ; nous avons notamment procédé à une analyse sur les propos qu'elle tenait quant au fait qu'un certain nombre de réalisations immobilières dans son quartier ne prévoyait pas de places visiteurs. Nous avons pu constater que ce n'était pas le cas et que ces différents projets qu'elle énumérait avaient bien le nombre de places visiteurs que prévoit la loi en la matière.

M. BONFANTI : je vous rappelle que la Fête de l'abeille aura lieu ce samedi ; elle commencera à 10h00 et se terminera aux alentours de 18h00, avec en point de mire à 15h30 l'inauguration du rucher pédagogique qui aura lieu dans le potager Navazza, ainsi que le sentier découvertes qui fera aussi l'objet d'une visite. J'espère que vous serez présent lors de ces inaugurations et que vous pourrez profiter de cette magnifique fête qui d'année en année voit le nombre de ses visiteurs augmenter.

**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

**a) Vente à la Fondation communale immobilière de Lancy des parcelles 89, 93, 1759 et 2812 de Lancy – Avenue du Cimetière (156-18.09)**

---

M. LORENZINI : il s'agit d'un périmètre que vous connaissez puisqu'un plan localisé de quartier a été voté par ce même Conseil municipal, prévoyant la réalisation de quatre bâtiments. C'est actuellement une zone qui est occupée par des villas, et la Ville de Lancy possède un certain nombre de ces villas, quatre parcelles où il y a des villas en propriété. Ce qui a été retenu, c'est que le développement de ce périmètre était effectué par la Fondation communale immobilière de Lancy qui a d'ailleurs mené la réalisation du plan localisé de quartier, ainsi qu'un concours d'architecture qui a désigné un lauréat ; les travaux devraient pouvoir démarrer courant de l'été de l'année prochaine. Dans ce but, il est maintenant le moment opportun de procéder à la vente de ces parcelles à la Fondation, ainsi que de lui octroyer l'autorisation de s'endetter pour réaliser cette opération immobilière.

*Arrivée de Mme ADAM (VERGAIN)*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018**

M. MATHIEU : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission des finances. Nous allons voter l'entrée en matière, mais auparavant saluer l'arrivée de notre mariée ! (*L'assemblée applaudit*), et excuser l'absence de M. FONTAINE qui est retenu.

Nous passons au vote de l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des finances et du logement.***

**b) Divisions parcellaires, cessions et constitution de servitudes au chemin du Bac (Société AMAG Automobiles et moteurs SA) (157-18.09)**

=====

M. BONFANTI : c'est un objet qui est déjà passé en Commission de l'aménagement du territoire en début d'année. La société AMAG est en train de se développer – vous pouvez voir les travaux qui ont lieu près du pont Butin - a besoin de quelques parcelles de la commune de Lancy pour pouvoir se développer. Nous avons discuté avec elle et l'objectif serait de pouvoir lui vendre quelques parcelles et en contrepartie la société serait d'accord de construire une rampe piétonne qui partirait depuis le viaduc des Grandes-Communes pour arriver sur la route du Pont-Butin. Nous arrivons maintenant en commission pour pouvoir voter cette proposition que, j'espère, vous accepterez.

M. MATHIEU : nous proposons de la renvoyer à la Commission de l'aménagement. Nous votons d'abord l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. AESCHBACHER : je propose le vote sur le siège car nous avons débattu longuement de ce sujet. A la Commission de l'aménagement, on a déjà discuté de l'idée de céder ces parcelles, en contrepartie le garage AMAG nous ferait une belle passerelle. Personnellement, j'ai vu le document, la seule discussion qu'on pourrait avoir est sur le montant, mais le montant correspond à ce qui est fixé par la FTI dans cette zone-là. A mon avis, renvoyer cela à une commission n'apportera rien.

M. MATHIEU : je mets au vote la proposition de vote sur le siège.

***La proposition de vote immédiat est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. MATHIEU : nous votons maintenant l'arrêté et je participerai au vote.

*Vu que la société AMAGAUTOMOBILES ET MOTEURS SA, propriétaire de la parcelle 3530, située au chemin du Bac, effectue d'importants travaux sur sa parcelle, consistant notamment en la construction d'un garage, d'un centre de lavage, d'une déchetterie et d'une rampe piétonne ;*

*Vu que la Ville de Lancy a profité de l'opportunité de ces travaux pour demander à la société AMAG AUTOMOBILES ET MOTEURS SA de prévoir la construction d'une rampe piétonne qui permettra de relier la route du Pont-Butin au chemin du Bac, en passant par le viaduc des Grandes-Communes ;*

*Vu que l'ensemble des travaux précités a été autorisé par le département cantonal compétent, sous le dossier d'autorisation de construire N° 108'997 ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018**

*Vu que la Ville de Lancy est propriétaire des parcelles 2996, 3531 et dp3723, situées partiellement sur l'emprise de cette rampe piétonne et des travaux réalisés par AMAG AUTOMOBILES ET MOTEURS SA ;*

*Vu que la société AMAG AUTOMOBILES ET MOTEURS SA, pour réaliser l'ensemble de ses travaux, a besoin de surfaces supplémentaires qu'il convient de détacher des parcelles citées ci-dessus ;*

*Vu le tableau de mutation 52/2017 et les plans de servitudes élaborés par le bureau HKD Géomatique SA ;*

*Vu l'accord intervenu entre la Ville de Lancy et la société AMAG AUTOMOBILES ET MOTEURS SA ;*

*Vu le projet d'acte élaboré par Me Patrick BONNEFOUS, notaire ;*

*Vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par            oui /            non /            abstention

1. *De diviser les parcelles suivantes, propriétés de la Ville de Lancy :*

- 2996 en deux sous-parcelles, soit 2996A (5222) de 1898 m<sup>2</sup> et 2996B de 40 m<sup>2</sup>*
- 3531 en deux sous-parcelles, soit 3531A de 381 m<sup>2</sup> et 3531B (5221) de 484 m<sup>2</sup>*
- dp3723 en dp3723A de 3023 m<sup>2</sup> et dp3723B de 10 m<sup>2</sup> ;*

2. *De vendre à la société AMAG AUTOMOBILES ET MOTEURS SA les sous-parcelles suivantes :*

- 2996B de 40 m<sup>2</sup>*
- 3531A de 381 m<sup>2</sup>*
- dp3723B de 10 m<sup>2</sup>*

*Ces sous-parcelles seront réunies à la parcelle 3530 pour former la nouvelle parcelle 5220, propriété de la société AMAG AUTOMOBILES ET MOTEURS SA ;*

3. *De fixer le prix de vente de ces sous-parcelles à CHF 172'400.-, dont la société AMAG AUTOMOBILES ET MOTEURS SA s'acquittera par la prise en charge de la réalisation d'une rampe piétonne, selon le tracé du projet autorisé par le département cantonal compétent sous le dossier d'autorisation de construire N° 108'997 ;*

4. *D'accepter la création, au profit de la parcelle 5220, sur la parcelle 5222, d'une servitude de passage à pied et à véhicules dont l'assiette s'exercera conformément au plan de servitude dressé par le bureau HKD Géomatique SA ;*



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018**

5. *D'accepter la création, au profit de l'Etat de Genève, sur les parcelles 4444 et 5221, d'une servitude de passage public à pied) dont l'assiette s'exercera conformément au plan de servitude dressé par le bureau HKD Géomatique SA ;*
6. *D'accepter la création, au profit de l'Etat de Genève, sur les parcelles 4444, 5221 et 5220, d'une servitude d'usage dont l'assiette s'exercera conformément au plan de servitude dressé par le bureau HKD Géomatique SA ;*
7. *D'accepter la création, au profit de la Ville de Lancy, sur la parcelle 5220, d'une servitude de construction (maintien de mur) dont l'assiette s'exercera conformément au plan de servitude dressé par le bureau HKD Géomatique SA ;*
8. *De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes relatifs à cette opération.*

***L'arrêté 157-18.09 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

*Arrivée de M. RAY*

**c) Ecole de Tivoli – Rénovation-transformation – Crédit d'investissement (Fr. 23'950'000.--)  
(158-18.09)**

=====

M. LORENZINI : gros dossier que celui de l'école de Tivoli, qui comporte trois volets : la mise en place tout à fait novatrice d'un contrat à la performance énergétique - une première suisse - dans le cadre de la rénovation du bâtiment existant pour la partie la plus ancienne ; la construction d'un nouveau corps de bâtiments qui accueillera le parascolaire, le restaurant scolaire, ainsi qu'un dojo pour l'Ippon Karaté club de Tivoli ; et une option qui nous est proposée qui est de rénover également la partie un peu plus récente de l'école afin de ne pas avoir à y revenir dans 5 ou 7 ans et ainsi améliorer immédiatement de manière notable les performances énergétiques du bâtiment. Dans ce crédit, sont inclus l'ensemble des éléments, y compris la rénovation des préaux, aménagements extérieurs, conduites extérieures et le mobilier nécessaire, notamment la pose de tableaux interactifs.

M. MATHIEU : nous allons voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions, puis à la Commission des finances et du logement.***

M. CLEMENCE : j'aimerais signaler que j'étais un peu étonné de voir sur la page Facebook du Lancéen, la page de titre du futur numéro du mois d'octobre annonçant que « l'école de Tivoli sera rénovée » et qui a fait un dossier qui apparemment sera déposé dans les boîtes aux lettres le 3 octobre. Or, nous votons au mieux la rénovation de cette école le 18 octobre, donc je m'interroge sur le fait de distribuer l'information aux Lancéennes et Lancéens, alors que le projet n'a non seulement pas été voté, mais n'a même pas encore été renvoyé en commission.

M. MATHIEU : la remarque serait faite au Lancéen.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018****7) PRESENTATION DU BUDGET 2019**

---

M. LORENZINI :

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir au nom du Conseil administratif de soumettre à votre examen et à votre approbation les projets de budgets de fonctionnement et d'investissements de notre Ville pour l'année 2019.

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT****GENERALITES**

La préparation de ce budget 2019 a été marquée par un objectif clair : pouvoir maîtriser les charges de la nature 31 "biens et services" à hauteur des comptes 2017, de faire des économies et d'analyser, planifier avec soin les besoins par rubriques budgétaires ou types de dépenses. Il convenait également de tenir compte des impératifs prioritaires et des ressources dans la gestion courante. Nous devons faire face à la réforme de la fiscalité des entreprises (futur PF17), assurer le financement de nouvelles places de crèche et l'extension des espaces publics, entre autres, tout en garantissant les besoins prépondérants de la population.

Quant aux revenus fiscaux, la forte progression enregistrée aux comptes 2017 par rapport à l'année précédente se confirme au niveau des projections 2019.

Ainsi, le budget de fonctionnement qui vous est présenté ce soir dégage un excédent de revenus de Fr. 2'750'000.-.

Les revenus, sans les biens du patrimoine financier, s'élèvent à Fr. 116.27 millions, alors que les charges atteignent la somme de Fr. 121.04 millions. Les revenus nets du patrimoine financier, qui regroupe nos immeubles et villas, s'élèvent quant à eux à Fr. 7.52 millions.

Nous allons maintenant passer en revue les éléments-clés qui permettent de vous exposer la composition de ce budget.

**LES REVENUS**

A) Principale source de revenus pour notre collectivité, l'IMPOT COMMUNAL, exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal, est composé de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des personnes morales.

Impôt des personnes physiques

Les estimations proviennent du Département des finances. Elaborées pour 2019 sur la base de l'effectif des contribuables de 2016, nous avons intégré 400 nouveaux contribuables pour tenir compte de l'augmentation de la population lancéenne.

La valeur de production du centime de l'impôt courant est au final estimée à Fr. 1'511'268.-, contre Fr. 1'435'935.- au budget 2018, soit une hausse importante qui résulte principalement du rétablissement de la perception de l'impôt à la source au niveau des comptes 2017 (alors que la perception aux comptes 2016 et les projections appliquées au budget 2018 avaient fortement chuté).

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018

Pour l'impôt au barème ordinaire (PP IBO), les recettes estimées restent stables par rapport aux projections pour 2018. On note cependant que la baisse du taux de notre part privilégiée, qui passe de 60% à 53% en 2019, interfère légèrement sur la progression attendue au vu de l'augmentation du nombre de nos contribuables.

Par rapport aux comptes 2017, hors correctifs d'années antérieures, la production PP IBO estimée pour 2019 augmente de Fr. 2 millions.

### Impôt des personnes morales

Les hypothèses de croissance de l'impôt sur le bénéfice et le capital découlent des réponses des entreprises les plus importantes apportées au questionnaire 2018, représentatives du tissu économique cantonal, et réparties par panel et par communes.

La fin d'un allègement fiscal, qui avait été octroyé à une société par le Département des finances pour une période de 10 ans, conjugué à l'implantation d'une nouvelle société à haute valeur ajoutée, impactent fortement ce revenu.

La valeur de production courante du centime "personnes morales" inscrite au budget 2019 est de Fr. 368'170.-, contre une valeur de Fr. 275'383.- retenue au budget 2018.

Hors correctifs, la production estimée pour 2019 augmente de 52% par rapport à 2017.

### B) LES REVENUS FISCAUX

Le produit de l'impôt communal, selon les estimations fiscales portées au budget 2019 s'élèvent au final à Fr. 88.26 millions, contre 80.43 millions au budget précédent.

Taxe professionnelle : Fr. 8.50 millions, contre Fr. 7.80 millions au budget 2018.

Elle représente environ 7% de nos revenus. Basées sur l'évolution des taxations 2017 et sur l'analyse des projections actualisées des taxations courantes et projetées, les estimations demeurent confiantes.

Fonds de péréquation intercommunale : Fr. 4.89 millions, contre 4.60 millions prévus au budget 2018.

### C) LES AUTRES REVENUS

Les principaux autres revenus inscrits au budget 2019 vous sont présentés comme suit :

Les TAXES : sous cette dénomination "MCH2" relative à une nature comptable de regroupement à 2 positions, nous retrouvons les revenus suivants :

- les émoluments administratifs
- les taxes d'utilisation et les taxes pour les prestations de services (p. ex. ventes des cartes journalières CFF, droits et concessions du cimetière, entrées et abonnements de la piscine)
- les ventes
- les remboursements (p. ex. participations des parents aux repas des restaurants scolaires, sinistres, indemnités journalières versées par les assurances)
- les encaissements des amendes

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018

C'est une somme de Fr. 4.8 millions qui est inscrite au budget 2019, stable par rapport à celle inscrite au budget 2018.

### Les REVENUS FINANCIERS

Il s'agit d'une importante rubrique budgétaire à titre de regroupement de natures à 2 positions. Elle incorpore tous les produits des biens-fonds du patrimoine administratif, soit les loyers, les encaissements des horodateurs, l'occupation du domaine public, ainsi que les locations de salles.

Les revenus de nos biens-fonds du patrimoine administratif totalisent la somme de Fr. 8.07 millions au budget 2019, contre Fr. 7.94 millions au budget 2018.

### Les REVENUS DE TRANSFERT

Portés à hauteur de Fr. 1.61 million en 2019, ils totalisaient Fr. 3.95 millions au budget 2018. La diminution est principalement due au :

Renforcement de la péréquation financière intercommunale : pour Lancy, contribution à verser en 2019 (nature de charges), contre une contribution à recevoir des communes en 2018 de Fr. 2.15 millions.

En 2019, la commune sera contributive, les calculs et les mécanismes de cette péréquation se basant sur les comptes 2017.

Cette rubrique concentre également les subventions et les dédommagements du canton et des communes, les loyers du fonds intercommunal d'assainissement, ainsi que les quotes-parts, fédérales et cantonales, redistribuées en faveur des collectivités publiques (produit de la taxe CO2, rétrocession de taxes d'éliminations anticipées, part aux taxes des compagnies d'assurance incendie, etc.). Le transfert au fonds de régulation pour le GIAP est aussi compris dans cette nature.

### LES IMMEUBLES LOCATIFS

L'excédent de revenus de notre patrimoine financier, soit le résultat net des immeubles et villas, a été évalué en 2019 à Fr. 7.52 millions, contre Fr. 7.79 millions au budget 2018. Il convient de rappeler que ce résultat est entièrement reconnu dans les comptes communaux et contribue à assurer de nombreuses prestations en faveur des Lancéennes et des Lancéens. Le budget 2019 intègre des travaux spécifiques d'assainissement énergétiques, en ligne avec notre politique d'entretenir le patrimoine, ainsi que les nouveaux loyers de l'immeuble chemin de Tressy-Cordy 3.

### CHARGES

Les CHARGES DE PERSONNEL, nature 30, sont en augmentation de 4.2% par rapport au précédent budget soit Fr. 29.24 millions, contre Fr. 28.06 millions d'estimation pour 2018; outre l'application des mécanismes salariaux, le budget intègre l'engagement de 14 nouveaux employés ou 8 EPT.

Les CHARGES DE BIENS ET SERVICES, ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION, soit la nature 31, présentent un niveau quasi stable par rapport à celles estimées au budget 2018, preuve s'il en est qu'une bonne maîtrise analytique a prévalu dans l'élaboration de ce budget.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018

En effet, cette rubrique totalise pour 2019 des estimations à hauteur de Fr. 26.82 millions, contre 26.87 millions au budget 2018.

Les AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF, nature 33, sont en légère baisse, soit Fr. 16.54 millions en 2019, quasiment au niveau du budget 2018 de Fr. 17.06 millions.

Les CHARGES FINANCIERES, nature 34, soit les intérêts de la dette, cumule une somme de Fr. 1.04 million au budget 2019

Les CHARGES DE TRANSFERT, nature 36, regroupent les dédommagements et les subventions.

Le montant total estimé au budget 2019 s'élève à Fr. 47.41 millions, alors que le budget précédent tablait sur Fr. 42.82 millions, soit une augmentation de Fr. 4.59 millions.

Les éléments qui composent cette rubrique sont multiples :

- La compensation financière à verser aux communes frontalières passe de Fr. 4.79 millions au budget 2018 à Fr. 5.05 millions;

- Les dédommagements au canton et aux concordats, principalement les frais de perception de l'impôt et le contrôle des zones de stationnement opéré par la Fondation des parkings, Fr. 3.54 millions, contre 3.31 millions au budget 2018;

- Les dédommagements aux communes, soit nos financements pour les Groupements intercommunaux (GIAP, Sapay, Evaux, ORPC Lancy-Cressy, SIACG, ACG) et le SIS, qui totalisent au budget 2019 Fr. 8.23 millions, contre Fr. 7.66 millions au budget précédent, soit une hausse de Fr. 572'000.-. Les cotisations versées au GIAP augmentent de 10.7%, soit + Fr. 327'000.-, hausse principalement due aux besoins en personnel d'encadrement, étant donné l'accroissement de la fréquentation. Un autre écart de Fr. 101'000.- est relevé sur notre participation au complexe du Sapay, du fait principalement de l'augmentation du nombre d'élèves domiciliés sur Lancy. L'effet s'atténuera lorsque le développement immobilier de Plan-les-Ouates sera finalisé sur le périmètre des Sciers.

- En 2019, la Ville de Lancy devra verser une contribution de Fr. 2.12 millions au titre de la péréquation financière intercommunale, basée sur les comptes 2017.

- Les subventions intègrent notre participation à la FASE, le subventionnement des structures pour l'accueil familial de jour, ainsi que des organismes privés à but non lucratif couvrant de multiples domaines : culture, sports, petite enfance (crèches, garderies), maisons de quartier, social, solidarité internationale. C'est un montant de Fr. 23.47 millions qui est inscrit au budget 2019, contre Fr. 22.62 millions.

- Les subventions accordées aux ménages et aux particuliers, principalement dédiées à l'aide sociale individuelle et aux mesures de soutien pour l'acquisition d'abonnements Unireso, totalisent la somme de Fr. 611'000.- au budget 2019, en hausse de Fr. 96'000.- notamment pour couvrir les coûts de la prochaine opération éco-sociale.

- Quant aux subventions sous forme de loyers, la presque totalité de la somme budgétée est reflétée en contrepartie dans les comptes de revenus, en lien avec nos locaux et bâtiments mis gracieusement à disposition ou pour des terrains en droits de superficie. Au final, nous avons une somme de Fr. 3.05 millions, stable par rapport au budget 2018.

Avec MCH2, la nature 36 incorpore les dépréciations de participations du patrimoine administratif et les amortissements liés aux subventions d'investissement. Ils ne sont donc plus

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018

compris dans les amortissements du patrimoine administratif, mais constituent également une part de l'autofinancement. Pour notre commune, il s'agit des amortissements des subventions d'investissements pour le FIDU, une crèche et l'IEPA de la Florimontaine, soit au total Fr. 844'000.- inscrits au budget 2019.

### BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses nettes estimées pour 2019 s'élèvent à Fr. 45.23 millions. La planification des investissements 2019 intègre bien évidemment tous les crédits d'engagements qui ont déjà été votés par votre Conseil, dont les dépenses se poursuivent l'année prochaine, voire au-delà, ainsi que tous les projets en intention, soit les études, les travaux de rénovation et d'entretien, les nouvelles constructions ou acquisitions, qui confirment les besoins importants en infrastructures publiques nécessaires à la poursuite du développement de notre commune.

S'agissant des objets en cours et votés, pour une somme nette estimée de Fr. 11.6 millions, notons entre autres les dépenses en lien avec la construction de la future école du Plateau, les travaux de rénovation de la Mairie, la pose de la couverture thermique à la piscine de Marignac, le réaménagement de la rampe du Pont-Rouge, la construction des collecteurs aux quartiers de Surville et des Semailles, l'étude et la réalisation de la promenade Nicolas-Bouvier, ou encore les aménagements des espaces publics de la halte du Léman Express au Bachet.

En cours également, nous retrouvons des sommes budgétées pour les aménagements du parc des Morgines et les dépenses annuelles pour le programme d'assainissement et d'améliorations énergétiques au sein de nos bâtiments administratifs.

Quant aux crédits en intention, qui s'élèvent à Fr. 33.6 millions, les dépenses sont réparties sur de nombreux projets, dont voici les plus significatifs :

#### Les zones de développements :

- Dans le quartier de la Chapelle, l'aménagement du futur parc Louis-Henri Maquelin;
- A Pont-Rouge : réalisation du chemin et de l'espace public au chemin des Mérinos;
- Sur l'interface de la gare du Léman Express à Pont-Rouge : participations communales pour les aménagements des espaces publics;
- Dans le quartier des Semailles : aménagements de locaux pour la petite enfance et le parascolaire;
- Sur la zone de développement d'activités mixtes à l'avenue des Grandes-Communes : constructions sous le viaduc;

#### Les bâtiments du patrimoine administratif

- Démarrage des travaux pour la rénovation de l'école Tivoli, études et installations de pavillons provisoires;
- Etudes pour la construction de la 2<sup>ème</sup> étape de l'Espace Palettes, bâtiment M4;
- Travaux de réfection de la Villa Bernasconi, du terrain d'aventures du Petit-Lancy;
- Rénovation d'appartements dans l'IEPA de la Florimontaine, par le biais d'une subvention d'investissements;
- Travaux au stade des Fraisiers : terrain synthétique, création d'une buvette et de vestiaires;
- Lancement d'une étude pour la rénovation du Lancy Tennis Club;
- Divers travaux d'entretien et d'assainissement des routes et des collecteurs

Au patrimoine financier, l'enveloppe de Fr. 2 millions est maintenue pour permettre les acquisitions foncières.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018**

Enfin, en lien avec la mise en vigueur du FIDU au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le budget 2019 tient compte de notre contribution annuelle de Fr. 1.6 million à verser en faveur du fonds, et qui fera l'objet d'une délibération conjointe à voter en même temps que le budget. En parallèle, le fonds reverse aux communes des recettes d'investissement qui permettent de financer des infrastructures publiques liées aux zones de développement, non financées par les moyens existants.

Le financement des investissements 2019, en termes de besoin en trésorerie, est récapitulé comme suit :

<u>En millions de francs :</u>	
Amortissements	17.38
+ Excédents de revenus	<u>2.75</u>
Autofinancement (cash flow)	20.13
- Dépenses brutes d'investissement	-59.24
+ Subventions diverses et autres recettes	<u>14.01</u>
Total à financer par l'emprunt	-25.10

Le montant de Fr. 25.10 millions à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 22.83 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 2.27 millions.

**CONCLUSION**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Après ce traditionnel tour d'horizon financier, je voudrais vous soumettre quelques réflexions qui ont guidé le Conseil administratif dans l'élaboration de ces budgets.

Comme exposé à l'instant, nous avons travaillé ce budget afin de maîtriser les dépenses. Un très important travail a été réalisé pour maîtriser la nature « 31 biens et services » qui est maintenant stabilisée. Des choix sont effectués afin de prioriser certains projets. Les subventions sont également stables à l'exception de celles liées à la petite enfance (mécanismes salariaux et adaptations à des exigences d'encadrement) qui sont indépendantes de notre volonté.

Cette année, comme nous avons eu l'occasion de vous le présenter en commission des finances, nous avons également appréhendé sous forme d'une planification quadriennale les effectifs de l'administration municipale. Cette dernière se doit d'évoluer pour répondre aux attentes de nos habitants. Nous sommes conscients que l'effort qui vous est demandé sur ces prochaines années est conséquent, mais chaque poste a fait l'objet d'une analyse poussée quant à sa date de mise en œuvre, son taux de temps de travail, voire sa possible prise en charge partielle par d'autres entités. Ainsi en 2019, nous vous demandons formellement l'engagement de 14 nouveaux employés équivalents à 8 emplois plein temps.

Pour ce qui est des recettes, nous constatons que les prévisions de l'AFC pour celles liées aux personnes physiques reviennent au niveau de 2017 grâce à la hausse annoncée des revenus liés à l'imposition à la source. Comme chaque année, nous avons intégré de nouveaux contribuables par rapport aux prévisions du Canton pour tenir compte de l'arrivée de nouveaux habitants.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018

Heureusement, comme expliqué précédemment, nous pourrons compter cette année, et nous l'espérons pour de nombreuses années encore, sur une très forte hausse des rentrées fiscales au niveau des personnes morales. C'est une grande chance pour Lancy d'accueillir de grandes sociétés créatrices de revenus, mais également d'emplois à forte valeur ajoutée. Il n'en demeure pas moins que nous devons toujours garder à l'esprit que les revenus de la fiscalité des personnes morales présente un très fort taux de volatilité et que nous présentons une très forte dépendance vis-à-vis de quelques sociétés. Des départs sont toujours possibles, l'un étant déjà annoncé pour 2022 ; des restructurations peuvent arriver et la situation économique mondiale influence le résultat de certaines. Tout cela nous oblige à une très grande prudence qui est reflétée dans nos comptes par le passage de provisions au niveau des recettes pour les personnes morales.

Vous relèverez une nouvelle fois notre situation de pivot en ce qui concerne la péréquation financière intercommunale où après avoir été bénéficiaires pour 2,15 millions en 2018, nous nous retrouvons à nouveau contributeur pour 2,12 millions soit un différentiel de presque 5 millions au niveau de notre balance.

Il est important de relever qu'une nouvelle fois, notre budget peut compter sur le rendement des immeubles du patrimoine financier qui démontre l'importance d'une gestion rigoureuse de notre parc immobilier. Toutefois, comme nous mettons en œuvre notre politique d'amélioration des performances énergétiques qui se caractérise par d'importants travaux sur certains groupes d'immeubles, le résultat net est légèrement péjoré.

Quant à notre programme d'investissements 2019, les membres de la commission des finances ont pu constater qu'il était important mais indispensable, puisqu'il s'élève à Fr. 45,23 millions dont Fr. 11,6 millions que votre Conseil municipal a d'ores et déjà engagés. C'est un programme ambitieux, mais nécessaire à l'édification ou à la rénovation d'infrastructures qui permettront aux autorités lancéennes d'assumer diverses prestations pour les prochaines décennies. Mais vous constaterez également qu'il est contenu à un niveau acceptable, bien loin des presque 85 millions estimés de l'année 2016. Ceci est le fruit d'une planification repensée, d'une priorisation des investissements et de choix stratégiques que nous devons mener ensemble ces prochains mois à propos de la localisation d'une future salle communale au Grand-Lancy, de la réalisation de l'étape II de l'Espace Palettes ou de la planification des équipements sportifs; tant de projets que nous aimerions voir se réaliser, mais qui doivent être mûrement analysés.

Mesdames et Messieurs,

Votre Conseil administratif est fier de pouvoir maintenir ses objectifs en matière de planification budgétaire quadriennale en vous proposant pour 2019 un budget bénéficiaire de plus de 2,7 millions nous permettant de nous préparer aux très forts impacts annoncés de PF17 attendus pour 2020. Cet impact se cumulera aux nouvelles charges planifiées pour l'entrée en exploitation de nouvelles places de crèche qui est très clairement une priorité de notre politique sociale. Avec 56 places en 2020 à Pont-Rouge puis 50 en 2021 aux Rambossons et enfin 30 en 2023 au chemin du Bac, ce sont quelque 4,5 millions de charges supplémentaires à absorber. A ce jour, nous sommes fiers de pouvoir escompter sur un probable équilibre en 2020.

Comme vous pouvez le voir dans cette projection de nos budgets 2020 à 2023, l'impact de PF17, conjugué à notre politique pour la petite enfance, aux nouveaux postes dans l'administration et aux différents autres engagements connus à ce jour est de l'ordre d'une perte annuelle de Fr. 3,67 millions en 2021. Nous ne désespérons pas d'obtenir un meilleur résultat si la fiscalité des nouvelles entreprises qui s'installeront courant 2019 à Pont-Rouge devait être meilleure que nos estimations. Nous avons d'ailleurs entrepris auprès d'elles des



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018**

consultations pour obtenir des prévisions plus fiables que celles du Canton qui ne tiennent absolument pas compte des déménagements d'entreprises puisque cela ne les impacte pas !

Notre stratégie consiste donc, dans les grandes lignes, à anticiper la baisse programmée de nos recettes fiscales agendées dès 2020, en poursuivant une maîtrise des dépenses.

En effet, la dette de la commune de Lancy est actuellement dans une période de croissance nécessaire pour faire face au fort développement de notre commune et nous ne pouvons pas nous permettre de conjuguer cette augmentation "naturelle" à une augmentation liée au fonctionnement comme certains l'imaginent.

Avant de terminer cette présentation de budget, je voudrais, au nom du Conseil administratif, remercier le service financier, en particulier Madame Catherine AYMON, cheffe du Service financier et de l'informatique, son collaborateur direct Monsieur Alexandre CHOUET, les chefs de service et tous les collaborateurs qui ont oeuvré, de près ou de loin, à l'élaboration et à la confection des budgets 2019.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir renvoyer ces deux budgets à la Commission des finances et du logement pour examen.

M. MATHIEU : ces budgets sont renvoyés à la Commission des finances pour étude et validation.

M. SIDLER : concernant le budget, j'avais eu l'occasion de remplacer Mme VILLARRUBIA aux finances, j'ai entendu que la Commission sociale avait eu l'occasion de se pencher dessus et un commissaire avait regretté que d'autres commissions n'aient pas pu le faire. J'invite les présidents des autres commissions à se saisir de la prochaine commission pour évaluer ce budget, en tout cas en prendre connaissance dans le détail, notamment la planification quadriennale des postes. Je pense que ce sont des choses qui seraient intéressantes que les commissions spécialisées puissent étudier dans le détail et pas uniquement en plénière. C'est un vœu pieux mais je pense que ce serait bien qu'on arrive à passer dans les commissions spécialisées pour l'étude du budget.

**8) COMMISSION SOCIALE – Séance du 5 juin 2018 – Rapporteur : Mme Nathalie ADAM (VERGAIN)****a) Motion « Pour un développement harmonieux de la politique en matière de petite enfance à Lancy »**

=====

Mme ADAM (VERGAIN) présente le sujet :

Au vu des nombreux quartiers qui se développent sur la commune, le PDC défend le fait d'augmenter les places de crèche, afin de maintenir un taux de 20%. Parallèlement, l'idée de promouvoir d'autres modes de garde, tels que l'accueil familial de jour et de plus en plus pouvoir le professionnaliser. Il ne s'agit pas de remplacer un mode de garde par un autre, mais de compléter l'offre et d'encourager les campagnes de recrutement.

Selon la présentation du chef du service des affaires sociales, à la fin 2017, la Commune de Lancy comptait 32'045 habitants. Afin d'évaluer le nombre d'enfants de 0 à 3 ans, le SRED

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018

détermine le taux de 5,13% et est appliqué au nombre d'habitants. Il existe 310 places de crèche publiques et 366 places publiques/privées (en partenariat avec Procter & Gamble et Credit Suisse). Le taux est, aujourd'hui, à 18,86% si l'on considère les nouveaux logements à La Chapelle.

Selon une estimation basée sur les différents PLQ, la Commune pourrait compter 39'215 habitants en 2025. Cela représenterait 2012 enfants de 0 à 3 ans. Selon les projections des différentes créations de crèche et des divers quartiers de la commune, au total, ce sont 112 places supplémentaires avec un taux de 20,97%.

Il s'en suit un exposé de quelques réflexions faites par l'ensemble du Conseil administratif qui permettrait avec quelques places de crèche en plus d'augmenter le taux à environ 22%.

La première invite qui engage le Conseil administratif à poursuivre la création de nouvelles places de crèche, comme cela est prévu dans la planification financière quadriennale, afin d'atteindre et de maintenir un taux d'offre de 20%, serait donc selon les projections atteinte.

En ce qui concerne le développement de l'offre en matière d'accueil familial de jour en encourageant les structures de coordination à mener une campagne active d'information pour développer le recrutement de nouvelles accueillantes familiales, la Ville de Lancy essaye de développer ce principe. Il est souligné que celui-ci ne doit pas être une bonne alternative aux places de crèche, mais un choix en tant que tel. Une campagne active d'information peut être menée pour augmenter le nombre d'accueillantes et le nombre de places et de faire évoluer la représentation des mamans de jour.

Au sujet de la mise en place des contrats de prestations avec les associations gérant les structures d'accueil de la petite enfance afin de pérenniser le fonctionnement associatif, d'apporter une clarification du rôle de chaque partenaire et de favoriser l'utilisation optimale des subventions liées à ce secteur, il est relevé que la Commune dépense un budget important pour les crèches et qu'il est étonnant qu'il n'existe pas de contrats qui clarifient les rôles de chacun.

Plusieurs commissaires ont souligné le fait qu'il était important de dissocier un célèbre poste discuté au budget et l'invite de la motion qui vise plutôt à développer l'offre pour les familles que de parler du fonctionnement en tant que tel.

La motion est donc acceptée par 11 oui, 0 non et 1 abstention.

M. DEROBERT : cette motion, même si elle enfonce des portes ouvertes puisque le taux de 20% est atteint, a le mérite de rappeler à l'ensemble des partis politiques représentés au sein de ce Conseil leur engagement de campagne ; nous avons inscrit la problématique des crèches, et plus généralement de la petite enfance, dans nos programmes politiques de 2015.

Le Parti Libéral Radical soutiendra cette motion car elle aborde non seulement la problématique de la création de places de crèche mais aussi car elle demande à ce que l'offre en matière d'accueil de jour soit également encouragée, les deux types étant complémentaires.

Nous sommes également partisans de la mise en place de contrats de prestation avec les associations. Pour rappel, en avril 2011, nous avons d'ailleurs déposé une résolution demandant à ce que ceux-ci soient désormais présentés aux commissions y relatives. Ce que le Conseil administratif de l'époque s'était engagé à faire. Il précisait même - et je me permets de le citer : *"Du côté des partenaires associatifs, ce mode de faire ne provoque pas une surcharge d'administration"*.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018**

Enfin, nous tenons d'ores et déjà à préciser que cela devra se faire sans nouveau poste de délégué à la petite enfance car nous estimons que cela est possible.

M. H. TEMEL : comme le souligne la motion, l'évolution de la population qui grandit ne saurait se développer sans une adaptation de l'accueil de la petite enfance. Entre crèches, garderies et accueil de jour, l'offre est large mais doit suivre les besoins et les projections statistiques qui nous sont donnés.

Le groupe des Verts est en accord avec les idées proposées par la motion et propose un amendement à la première invite : « (...), afin d'atteindre un taux d'offres de 30% d'ici 2025 ».

M. BARRY : cette motion est intéressante tant sur son fonds que sur sa forme. Elle va dans le sens du soutien à notre magistrat, c'est pourquoi le groupe Socialiste va accepter cette motion.

Je viens d'entendre M. DEROBERT dire qu'il estime que ce poste ne va pas nécessiter l'engagement d'un délégué à la petite enfance. Je saisis cette opportunité pour dire aujourd'hui que la motion est belle et intéressante, mais le fait que le magistrat ait sollicité l'engagement d'un ou d'une délégué-e à la petite enfance, cette personne va coordonner les activités que les invites demandent. C'est pourquoi nous souhaiterions que le poste de délégué à la petite enfance soit pris en compte.

M. MATHIEU : le poste de délégué à la petite enfance ne fait pas partie de notre débat actuel mais sera au budget.

M. REOLON : pour le groupe MCG, on va appuyer cette motion naturellement, sans aucune condition.

Mme GACHET CREFFIELD : je réitère notre condition, à savoir que la motion ne requiert en aucun cas l'ouverture d'un poste supplémentaire puisque les invites portent réellement sur l'accès et favoriser les structures liées à la mise en place des mamans de jour et la mise en place de contrats de prestation. Je souhaite vraiment dissocier la motion de l'ouverture d'un poste.

M. MATHIEU : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons d'abord voter l'amendement des Verts, c'est-à-dire à la première invite, remplacer le chiffre de 20% par 30 % d'ici 2025. C'est bien cela M. TEMEL ?

M. H. TEMEL : on a réfléchi entre 25 et 30, mais malheureusement il y a un vieillissement de la population et on va passer d'un vieillissement de la population vers les années 2025-2030 c'est pour cela que l'on a rajouté 5%.

M. MATHIEU : quel est le montant de votre amendement ? Il s'agit de 30% d'ici 2025.

M. H. TEMEL : exactement M. le Président.

M. MATHIEU : je mets au vote cette proposition.

***L'amendement proposé par le groupe des Verts est refusé par 21 non, 10 oui et 2 abstentions.***

M. MATHIEU : je passe maintenant au vote de la motion.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018**

*La motion est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.*

**9) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 27 août 2018 –  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**

---

**Avenue du Petit-Lancy sud – Réfection de la chaussée et des collecteurs (Fr. 73'000.--)  
(151-18.06)**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : il s'agit de la réfection du tronçon de la route située entre l'école du Petit-Lancy, la place des Ormeaux et le chemin des Maisonnettes, de la rénovation de l'espace déchetterie et du réaménagement de la chaussée afin d'améliorer la sécurité vers l'école du Petit-Lancy du côté de la place des Ormeaux. En effet, ce tronçon est actuellement en zone 30, cependant les aménagements sont larges et donnent une part belle à la voiture.

L'étude portera sur la réfection de l'enrobé très abîmé par un enrobé de type phono-absorbant, sur l'aménagement de la zone proche de l'école afin de sécuriser le passage-piétons qui se trouve vers l'école du Petit-Lancy, d'étudier l'aménagement de la sortie du parking Louis-Bertrand pour la sécuriser car la visibilité actuellement n'est pas optimale et d'agrandir l'éco point du quartier.

Cette étude portera également sur la réfection des collecteurs qui sont très endommagés. Il y a de nombreuses fissures et certains joints ne sont plus étanches. L'étude vise à déterminer le type de réfection à effectuer, soit par un chemisage des collecteurs, soit par un remplacement complet des collecteurs.

Un commissaire demande s'il pourrait être étudié la possibilité de passer l'ensemble de l'avenue du Petit-Lancy en zone 20. Il est répondu que la DGT a refusé cette demande car il y a des places de stationnements et que la zone 20 nécessite la suppression des trottoirs de chaque côté. Or ceci n'est pas souhaitable car il y a une école et Foyer Handicap.

Concernant la sécurisation de la route et le rétrécissement de la chaussée par des pots de fleurs, un commissaire s'interroge sur la pertinence de ce choix. Il apparaît que l'étude devra porter sur le moyen d'atteindre l'objectif de la sécurisation et que la solution des pots permet de les retirer ou de les déplacer facilement.

Finalement il n'est pas prévu d'aménagement de piste cyclable, car les zones 30 ne comportent pas de tels aménagements.

La commission préavis favorablement à l'unanimité le crédit d'étude de Fr. 73'000.-- pour la réfection de la chaussée et des collecteurs de l'avenue Petit Lancy Sud.

M. MATHIEU : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat. La parole n'étant pas prise, nous passons au vote.

*Vu la nécessité de procéder à la réfection de la chaussée et des collecteurs de l'avenue du Petit-Lancy, tronçon compris entre le chemin des Maisonnettes et la place des Ormeaux ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018**

*Vu que cette réfection permettra également le réaménagement des trottoirs, notamment pour les personnes à mobilité réduite, et la mise en place de mesures destinées à améliorer la sécurité des piétons, notamment des élèves de l'école du Petit-Lancy ;*

*Vu qu'une étude est nécessaire afin d'établir un avant-projet et de chiffrer le montant des travaux à entreprendre ;*

*Conformément à l'article 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 27 août 2018 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

*par                    oui /                    non /                    abstentions*

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 73'000.- en vue de l'établissement d'un avant-projet pour la réfection de la chaussée et des collecteurs de l'avenue du Petit-Lancy, tronçon compris entre le chemin des Maisonnettes et la place des Ormeaux,*
- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,*
- 3. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,*
- 4. en cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti, au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon,*
- 5. de prendre acte que ce crédit sera financé, pour la partie liée aux collecteurs, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement, conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique 7206.4612.*

***L'arrêté (151-18.06) est accepté par 31 oui, 0 non, 2 abstentions.***

- 10) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 4 septembre 2018 –  
Rapporteur : M. Damien SIDLER  
COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 17 septembre 2018 -  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

- a) Fondation des Evaux – Cautionnement d'un emprunt pour le crédit pour la démolition-reconstruction du restaurant et de la salle polyvalente (153-18.06)**

**M. SIDLER présente le sujet** : il s'agit d'une commission qui regroupait également les membres des commissions de la Ville de Genève, d'Onex, de Bernex et de Confignon, qui a commencé par une visite des locaux. On a pu constater la vétusté et l'inadéquation des équipements actuels pour une exploitation adéquate. On a continué la séance avec uniquement les

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018**

commissaires de Lancy où M. RENEVEY nous a rappelé les éléments clés du dossier et notamment que la direction et le Conseil du Centre Intercommunal ont entamé une réflexion portant sur l'environnement du site, l'image directrice, la question du parking, le bâtiment en lui-même avec différents projets alternatifs et un devis général, la création d'un jardin potager qui permettra à la fois d'assurer la production du restaurant, une formation et une sensibilisation, et l'exploitation d'un projet futur avec un business plan et les possibilités de financement.

Pour ce dernier aspect, il est envisagé de recourir à un emprunt bancaire au nom de la Fondation des Evaux. Cependant, afin d'obtenir des meilleurs taux d'intérêts, un cautionnement solidaire des communes est demandé pour un montant total de Fr. 7'722'346.00. La répartition des sommes à cautionner correspond à la participation de chaque commune, soit 34.5% pour la Ville de Genève, 28.5% pour Onex, 22% pour Lancy, 10% pour Bernex et 5% pour Confignon.

Pour Lancy, la part de cautionnement se monte ainsi à Fr. 1'698'916.12.

Onex est la première commune à s'être déjà prononcée favorablement, avant même cette séance de commission.

Après différentes questions des commissaires portant sur des aspects architecturaux et de fonctionnement de la Fondation, au vote, la commission accepte à l'unanimité ce cautionnement.

M. AESCHBACHER présente le sujet: le maire présente le sujet en indiquant que la Commission des sports s'est rendue sur place lors d'une séance avec les cinq autres communes.

La solution du cautionnement s'est avérée être la meilleure en termes de coûts de financement.

Par ailleurs le risque est extrêmement faible pour Lancy, étant donné qu'il y a cinq communes partenaires, que la Fondation se porte bien et est à même de faire face aux charges.

Enfin, la Ville de Genève et Onex ont déjà accepté à l'unanimité ce cautionnement.

En réponse à un commissaire, il est précisé que la clef de répartition pour Lancy est de 22 % soit Fr. 1'735'876.--.

Au vote le cautionnement d'un emprunt pour le crédit pour la démolition/reconstruction du restaurant et de la salle polyvalente est accepté à l'unanimité des personnes présentes, soit 12 voix.

M. RENEVEY : une petite précision toute simple, outre le fait, comme vous l'avez déjà dit, que Onex et la Ville de Genève avaient voté favorablement, Confignon a également voté, il reste Lancy et Bernex pour terminer le tour des cinq communes partenaires.

M. MATHIEU : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote.

*Vu la convention de 1973 qui lie les communes de Bernex, Confignon, Genève, Lancy et Onex à l'Etat de Genève pour la gestion et l'exploitation des terrains par le Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux,*

*Vu le taux de participation de chacune des communes membres au subventionnement du fonctionnement de la Fondation des Evaux,*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018

*Vu le droit de superficie accordé par l'Etat jusqu'en 2078,*

*Vu l'étude du bureau d'architectes Guenin-Huni du 16 décembre 2014,*

*Vu l'évaluation du potentiel d'exploitation du restaurant par les sociétés Gastroconsult et Lab Consulting,*

*Vu que la présente délibération doit être votée à la majorité absolue en vertu de l'article 20, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Vu le rapport de la commission des sports, séance du 4 septembre 2018,*

*Vu le rapport de la commission des finances et du logement, séance du 17 septembre 2018,*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

### DECIDE

*à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstentions*

1. *De cautionner de manière « simple » avec les autres communes membres de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Eaux (Bernex, Confignon, Genève, Lancy et Onex) l'emprunt pour le crédit de construction pour la démolition/reconstruction du bâtiment du restaurant et de la salle polyvalente des Eaux.*
2. *De fixer le montant de la caution simple proportionnellement aux taux de contribution de la subvention annuelle versée, soit :*

<i>Communes</i>	<i>Clé</i>	<i>Cautionnement CHF</i>
<i>Genève</i>	<i>34.5%</i>	<i>2'722'169</i>
<i>Onex</i>	<i>28.5%</i>	<i>2'248'748</i>
<i>Lancy</i>	<i>22.0%</i>	<i>1'735'876</i>
<i>Bernex</i>	<i>10.0%</i>	<i>789'034</i>
<i>Confignon</i>	<i>5.0%</i>	<i>394'517</i>
<b><i>Crédit de construction</i></b>	<b><i>100.0%</i></b>	<b><i>7'890'344</i></b>

3. *De conditionner la délibération à l'octroi par les autres communes membres des cautions simples leurs revenant.*
4. *D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de chaque commune membre.*

***L'arrêté 153-18.06 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018****11) COMMISSION SOCIALE – Séance du 5 juin 2018 – Rapporteur : Mme Nathalie ADAM (VERGAIN)**

---

**a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e**  
=====

Mme ADAM (VERGAIN) présente le sujet : Mme DEGLI AGOSTI est élue à la fonction de Présidente et Mme GACHET CREFFIELD à celle de vice-Présidente.

**b) Présentation de l'accueil familial de jour (AFJ) Genève sud-ouest et Genève Rhône-sud**  
=====

Mme ADAM (VERGAIN) présente le sujet : pour rappel, les communes partenaires ont voulu créer des structures pour répondre à la demande importante de places d'accueil par une pluralité de modes de garde, pour subventionner les places en fonction du revenu familial, pour assurer une qualité d'accueil et une surveillance et pour créer des emplois reconnus avec un véritable statut pour les accueillantes familiales.

Les structures recrutent et engagent les accueillantes, coordonnent et contractualisent l'accueil des enfants, gèrent les aspects pédagogiques et administratifs, supervisent l'activité des accueillantes familiales, organisent la formation continue et l'évaluation des accueillantes et collaborent avec le réseau lié à l'enfance.

L'AFJ (Accueil familial de jour) Genève Sud-Ouest regroupe les communes de Perly, Plan-les-Ouates, Bardonnex, Troinex, Veyrier, Carouge, ainsi que le Grand-Lancy. Les bureaux sont basés à la Maison de l'enfance de Carouge. L'AFJ Rhône-Sud, quant à lui, regroupe les communes d'Onex, Confignon, Bernex et Lancy. Les bureaux sont basés à Onex.

A fin décembre 2017, l'AFJ Rhône-Sud comptait 69 accueillantes familiales au total dont 20 du Petit-Lancy. En moyenne, 67 enfants du Petit-Lancy sont accueillis en même temps chez les accueillantes. Au total, ce sont 104 enfants du Petit-Lancy qui ont été accueillis sur l'année, et 46 enfants du Petit-Lancy sont en liste d'attente. La liste d'attente pour le Grand-Lancy comporte 66 enfants.

Sont ensuite abordés les enjeux de l'accueil familial de jour. Il s'agirait d'augmenter le nombre de places d'accueil afin de diminuer la liste d'attente, d'engager de nouvelles accueillantes familiales et de mettre en place une liste d'attente partagée avec les crèches.

Il conviendrait aussi de développer des prestations pour les grands, en offrant des lieux où les accueillantes peuvent venir avec les enfants pour qu'ils aient des activités collectives. L'accueil collectif permet aux enfants plus grands d'être en lien avec d'autres enfants et de faire des activités diverses. Celui-ci existe déjà et il est obligatoire afin que des activités structurées soient proposées par une coordinatrice. Aucune campagne active de recrutement n'est actuellement menée.

Pour conclure, sur la Commune de Lancy, il y a une forte demande de places, il serait intéressant de concentrer la campagne de recrutement des accueillantes familiales dans les nouveaux quartiers où des familles se sont installées, sachant que les accueillantes potentielles sont des mamans d'enfants de 0 à 4 ans ou d'enfants qui commencent l'école.



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018****12) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 6 juin 2018 –  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

---

**a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e**  
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. HAAS est élu Président et M. MAUGUÉ, vice-Président.

**13) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES –  
Séance du 11 juin 2018 – Rapporteur : M. Bruno REOLON**

---

**a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e**  
=====

M. REOLON présente le sujet : M. MATHIEU propose M. AESCHBACHER comme Président. M. AESCHBACHER propose M. MATHIEU à la vice-Présidence.

**b) Chèque économique – Etat de la situation**  
=====

M. REOLON présente le sujet : il a rencontré peu de succès, cela est probablement dû à une charge administrative qui coûte aussi cher que les Fr. 300.-- perçus en cas d'acceptation du dossier.

Plusieurs solutions ont été envisagées : ouvrir le chèque aux sàrl, étant donné que la plupart des membres de Voisins 105 sont des sàrl.

A la demande de savoir si le public a été bien informé, Mme BOUSSINA précise que tout le nécessaire, au point de vue information, a été entrepris, en plus des canaux de la Commune (internet, facebook, etc.), des papillons d'information ont même été déposés à la réception de voisins 105.

Un commissaire reste opposé à ce chèque sachant que cette somme couvrira seulement les charges d'un, voire deux mois et demande que cette opportunité soit élargie à toute entreprise qui s'installe dans la commune, de plus cette somme ne représente pas grand-chose.

Un commissaire a des doutes sur le bon fonctionnement de Voisins 105, d'où le motif de ce manque d'intérêt; M. LORENZINI affirme que Voisins 105 fonctionne bien, de plus ce dernier a développé d'autres activités.

Le président propose que la prochaine séance soit consacrée aux affaires économiques et de comparer les prestations que fournit le canton et d'autres communes et d'initier un débat avec de nouvelles propositions.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018****c) Divers**

=====

M. REOLON présente le sujet : pas de divers.

**14) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 27 août 2018 –  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD****a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : Mme VILLARRUBIA est élue Présidente et M. REICHENBACH vice-Président.

**b) Résultats des IDC (Indice de dépense de chaleur) du patrimoine administratif**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : M. ERETZIAN présente un bilan des indices de dépenses de chaleur (IDC) 2017 et rappelle que l'IDC est un indicateur de la consommation d'énergie d'un bâtiment pour couvrir ses besoins de chaleur, chauffage et d'eau chaude. Il rappelle également qu'une loi nous dit qu'on ne doit pas dépasser les 800 MJ/m<sup>2</sup> par an.

Actuellement, quatre bâtiments sont en dessus du seuil, à savoir le pavillon de l'Orangerie, la ferme Navazza, l'école Cérésolle (ancienne maison) et l'école des Morgines.

Par contre, la bonne nouvelle c'est que l'indicateur moyen a baissé de 601 en 2012 à 512 en 2017. Cela résulte des actions mises en œuvre. Un audit a été fait pour l'école des Morgines. Il en résulte qu'il faut remplacer les vitrages par des verres isolants et assainir la station de chauffage. Ces travaux sont prévus en 2019. Concernant la Ferme Navazza, il s'agit de changer quelques bulbes thermostatiques et de donner plus d'indications aux utilisateurs car la ventilation est réglée manuellement.

Une étude est actuellement menée pour installer un pilotage à distance par le service de location de la ville de Lancy afin de ne chauffer certaines salles peu utilisées que la veille des locations.

Concernant le Pavillon de l'Orangerie, il faudra changer le simple vitrage. De plus une étude va être lancée afin de changer la distribution de chauffage.

La présidente évoque la possibilité à terme que la norme fixée actuellement à 800 soit abaissée à 600.

**c) Divers**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : concernant la forte dégradation de l'enrobé de l'avenue des Communes-Réunies, la commune en a informé l'Etat. L'entreprise qui a posé cet enrobé a été mise en demeure de procéder aux travaux. Mais pas d'autres nouvelles.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018

Concernant l'aménagement du passage-piétons à l'Espace Palettes, les travaux ont débuté.

Concernant l'immeuble qui doit être construit au-dessus du curling, il n'y a pas de nouvelles depuis une bonne année.

### 15) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 4 septembre 2018 – Rapporteur : M. Damien SIDLER

---

#### a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e

=====

M. SIDLER présente le sujet : la Commission des sports élit M. REOLON à la fonction de Président et Mme MARMY à celle de vice-Présidente.

#### c) Divers

=====

#### Rapport de M. SIDLER :

Une solution a été trouvée pour aider le club de Handball de Lancy.

L'organigramme du service des sports a été revu et prévoit une augmentation de la partie Piscine.

L'inauguration du Tennis des Fraisiers a eu lieu le 11 septembre 2018.

Tuttisports a eu lieu du 10 au 15 septembre.

La commune a reçu des plaintes à cause des nouvelles lumières au Tennis club des Fraisiers. Des réglages sont en cours.

Demande d'autorisation déposée pour l'ouverture annuelle de la piscine Marignac : des aller-retours avec les services de l'Etat, notamment l'OCEN, sont en cours.

Patinoire du Trèfle-Blanc : nouveau conseil administration mis en place, en attente d'un projet revu, éventuellement à la baisse.

### 16) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 10 septembre 2018 – Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD

---

#### a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : M. DEROBERT est élu Président de la commission et Mme CARTER vice-présidente.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018****b) Programmation 2019 des centres d'art**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : M. LORENZINI nous informe que la programmation 2019 a été prévue dans la perspective de la fermeture de la villa Bernasconi en raison des travaux de rénovation qui devraient débuter en juin 2019 et ce pour environ une année. Cette programmation reflète la volonté d'avoir des synergies entre les deux centres d'art. Elle montre également la volonté de renouvellement de la Ferme de la Chapelle afin de faciliter son accès à un public plus jeune.

Mme KUNZ présente le programme du dernier trimestre 2018 et 2019 des deux centres d'art de Lancy. Il est prévu sur les deux sites environ 10 expositions autour des thèmes de l'écriture (expo visible actuellement à la Chapelle), du design actuellement à la Villa Bernasconi et une autre en novembre et décembre à la Chapelle. En décembre, une exposition autour de la topographie des constellations aura lieu à la Villa Bernasconi.

La Ferme de la Chapelle verra en janvier 2019 une exposition autour des formes de sténographie et sera associée au Festival Antigél qui prévoit des performances à la Chapelle en février. En mars et avril, la Ferme de la Chapelle accueillera une exposition d'un dessinateur genevois et sera associé au monde de l'édition.

La Villa Bernasconi offrira une dernière exposition en mars et avril autour du jeu d'enfants et de ses liens avec l'art contemporain. Une collaboration est prévue avec la HEAD et l'EPFL qui vont créer des jeux à l'extérieur et proposer des jeux informatiques. L'exposition s'étendra jusqu'à Mai au Parc.

Un projet de la Villa Bernasconi sera délocalisé aux Palettes - en raison des travaux - avec une artiste qui souhaite développer un projet participatif. Mme ESTIER, coordinatrice à l'Espace Palettes, sera impliquée dans ce projet. L'idée est d'exploiter l'Espace Palettes comme courroie de transmission entre la ferme de la Chapelle et la Villa Bernasconi.

En septembre, une exposition portera sur les thèmes de l'image et pour la fin de l'année, il est prévu un événement hors des murs. Un cycle de conférences va être organisé autour d'une peinture acquise par la Ville de Lancy.

Lancy en lumières est prévu au Petit-Lancy cette année et dans le quartier de la Chapelle en 2019. Concernant l'accès aux deux centres d'art par les habitants du Petit-Lancy, il est rappelé que la ligne 43 relie le Petit Lancy à la Ferme de la Chapelle en 15 minutes.

**c) Divers**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : M. LORENZINI nous informe qu'une intervention artistique sur le quartier de la gare de Lancy-Bachet est organisée dans le cadre du Fonds d'art visuel de Lancy en association avec le Fonds d'art contemporain du canton et de l'association P3Art. Il s'agit d'un concours sur invitation. Le jugement aura lieu en décembre.

Concernant le Festival Lancy Tennessee, un commissaire demande que le nombre de foodtrucks soit augmenté car le temps d'attente est trop long.

Le marché de Noël aura lieu cette année à l'Espace Palettes. Quelques commissaires pensent que la place du 1<sup>er</sup> août proposait un espace plus intimiste que l'Espace Palettes.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018**

Concernant l'espace Gaimont, il est prévu de démolir cette maison dans le cadre du PLQ de Surville mais les activités seront maintenues jusqu'en été 2019. Les activités de l'espace Gaimont devraient être relocalisées dans une grande villa sis au 9 chemin de Gaimont.

Pour répondre au Président, M. LORENZINI nous informe que le fonds intercommunal dispose pour la culture d'une enveloppe de 1 million de francs. Elle fait l'objet d'attribution pour des projets qui doivent être intercommunaux. Le Festival de la Bâtie et Antigél absorbent 50 % du budget. Actuellement l'ACG réfléchit aux conditions d'octroi des subventions et il y a deux positions bien distinctes : l'une prône un système de dégressivité des subventions afin de lutter contre la pérennité des manifestations et soutenir ainsi de nouveaux projets, et l'autre propose d'introduire des conventions sur le long terme pour garantir des fonds et permettre aux organisateurs de plus axer leur travail sur le contenu de la manifestation que sur des recherches de fonds. Pour les projets artistiques des gares du CEVA, l'ACG a promis Fr. 150'000.--.

**17) COMMISSION SOCIALE – Séance du 11 septembre 2018 –  
Rapporteur : Mme Nancy RUERAT****a) Présentation de VIVA et de son développement à l'Espace Palettes**  
=====

Mme RUERAT présente le sujet : VIVA est une association agissant pour les aînés de Lancy avec laquelle le service des affaires sociales collabore beaucoup. L'acronyme VIVA signifie *valoriser et intégrer pour vieillir autrement* et cherche à se démarquer de la vision déficitaire du vieillissement. L'association, sans but lucratif, a été créée en 2009. L'objectif principal de VIVA est de proposer aux aînés de la commune des activités permettant d'optimiser le vieillissement, tant psychologique que physique au sein de la communauté.

En effet, VIVA s'occupe beaucoup des facteurs psychosociaux car une personne active, avec des activités stimulantes et étant incluse dans la communauté est prédisposée à un bien meilleur vieillissement.

De plus, pour lutter contre l'isolement et favoriser le sentiment d'appartenance, des cafés VIVA ont été organisés aux Palettes et au Petit-Lancy.

Pour les activités culturelles, les galeries de la Ferme de la Chapelle et de la Villa Bernasconi accueillent régulièrement VIVA à chaque vernissage.

Des conférences sont aussi organisées avec le message positif de prévention « Je vieillis et je me sens bien » avec la maison de santé, Cité générations à Onex.

En outre, beaucoup de projets intergénérationnels sont réalisés.

Un exemple concret est la création d'un jardin intergénérationnel sur le toit de l'école Cérésole pour que les élèves jardinent avec les seniors.

Dans le cadre du projet *passerport santé*, créé il y a 4 ans, des activités physiques en plein air sont proposés dans les espaces verts entre Lancy et Bernex.

Il est à relever que l'association a obtenu en 2017 le prix suisse « Ville en santé » avec la Ville de Lancy.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018

Un autre projet a été élaboré, *Contact Aînés Lancy (CAL)*. Ce projet a consisté notamment en une enquête réalisée par des gens de VIVA auprès de toutes les personnes de 65 ans et plus dans la commune au sujet de leur qualité de vie. De plus, un guide d'activités 2018-2019 a été édité.

La commune souhaite renforcer les actions de VIVA au Grand-Lancy, car une majorité des activités ont lieu au Petit-Lancy, alors que la population des aînés est tout aussi importante au Grand-Lancy.

Ainsi, il sera nécessaire d'augmenter les personnes sur place, cela impactera sur le coût de fonctionnement. Une augmentation a été demandée de Fr. 7'000.-- pour la subvention. Elle est fixée à Fr. 155'000.-- et VIVA souhaite Fr. 162'000.--.

Les commissaires lors de cette commission ont salué le travail effectué par VIVA et qui rencontre beaucoup succès.

### **b) Présentation du budget de fonctionnement 2019 – volet social**

Mme RUERAT présente le sujet : il s'agit d'un extrait du budget 2019 axé sur les subventions sociales. On y retrouve les comptes 2017 et 2018.

Dans cet extrait, les différentes subventions sont détaillées pour les crèches et les écoles, mais aussi pour les activités qui concernent les loisirs, tels que les maisons de quartier, les terrains d'aventures et la Fase.

La solidarité internationale fait aussi partie des subventions sociales. Pour la solidarité internationale, un montant est prévu à hauteur de 0.7% du budget. Ainsi, 0.7% sont pris pour le soutien à la solidarité internationale dont 50% vont à la Fédération Genevoise de coopération (FGC) et les 50% restants sont pour les associations lancéennes ou genevoises.

De plus, dans le budget deux sommes sont toujours notifiées: celle des subventions financières et celle du loyer théorique. En effet, la commune met à disposition une certaine infrastructure et le service financier estime ensuite une somme qui correspond à la taille du bâtiment.

Le budget global pour 2019 tourne à 24 millions avec une augmentation de plus de Fr. 800'000.-- par rapport au budget 2018

Plusieurs raisons ont été évoquées : un gros montant vient des augmentations statutaires de tout le personnel des crèches, car près de 250-260 collaborateurs travaillent dans les crèches. La Convention Collective de travail a aussi un impact sur le budget.

Dans certaines crèches, le SASAJ (Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour), impose un certain nombre de règles pour le taux d'encadrement et qui oblige la commune à renforcer le personnel dans certaines crèches.

Le montant dans les crèches se situe autour de Fr. 600'000.--.

Mais une autre réalité est visible : il s'agit de l'augmentation importante de la perte de gain maladie et qui fait amplifier considérablement la subvention pour la petite enfance.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018**

De plus, la subvention pour le groupement intercommunal Accueil familial de jour AFJ Rhône-Sud a été rallongée dans le cadre d'une campagne de recrutement de nouvelles personnes accueillantes de jour, avec des nouveaux postes.

Pour terminer, un petit mot sur la solidarité internationale : en 2019 une fête sera organisée à l'espace Palettes avec les associations dans le but de montrer les projets portés dans les pays tiers.

**c) Divers**

=====

Mme RUERAT présente le sujet :

***Situation sur le déménagement de la crèche Clair-Matin***

Le déménagement de la crèche Clair-Matin n'est pas encore établi. En effet, les discussions ont montré que les coûts seraient beaucoup plus importants pour la déplacer tout en respectant les normes liées à la crèche.

Les personnes avec lesquelles la commune négocie aimeraient toujours occuper le rez-de-chaussée en front de rue pour en faire des commerces. Leur souhait est de déplacer le jardin en front de rue sur l'arrière. Cette option serait réalisable si les conditions au niveau de la sécurité des enfants étaient garanties. Des discussions doivent encore avoir lieu sur la conformité aux normes avant que la décision finale soit prise afin que les travaux puissent avancer dans les locaux.

***Villa YoYo mobile***

M. KUNZI a expliqué que des projets collectifs et communautaires dans le quartier de la Chapelle ont été mis en place avec la Villa YoYo mobile, l'été dernier, afin de pallier le manque d'animation dans ce quartier pour les enfants.

L'idée retenue avec une voiture, une remorque et des jeux a très bien fonctionné. Ces après-midi d'animation ont été très fréquentés avec des pics de présence de 40 à 45 enfants.

De plus, Mme Virginie Estier s'est rendue avec un TSHM au vide-grenier du 8 septembre dernier dans le quartier de la Chapelle pour évoquer, proposer un contrat de quartier aux habitants et qui a été accueilli avec un vif intérêt.

L'idée soutenue est un pot commun entre les deux contrats : Bachet-Palettes et la Chapelle avec une enveloppe commune dont le montant serait à hauteur de Fr. 100'000.- et avec une augmentation du poste sur la communication.

***Association Lancy Accueil***

Cette association a été créée au mois de mai. Elle a été très active en actions et en informations pour faciliter et aider l'accueil des nouveaux migrants. Des familles originaires de Syrie.

Un commissaire a expliqué que l'association a tout de suite été fortement sollicitée. Elle va faire une demande de subvention auprès de la commune afin de créer un site internet. En effet, le site internet pourrait favoriser la communication avec les migrants, le comité, les membres de l'association et les Lancéens.

Le centre d'hébergement des familles migrantes sera officiellement inauguré demain au chemin du Bac.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018****18) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 17 septembre 2018 –  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

---

**Divers**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : un commissaire souhaite savoir si l'ancienne maison de quartier du Plateau va être démontée. M. LORENZINI l'informe qu'une entité étatique serait intéressée à reprendre ce pavillon. Affaire à suivre.

**19) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. MATHIEU : je vous rappelle que vous devez vous exprimer en donnant une proposition ou une question au Conseil administratif.

M. DEROBERT : par rapport au quartier de la Chapelle, durant tout l'été, j'ai eu un certain nombre de personnes qui m'ont approché concernant les containers. Je pense que le Conseil administratif est au courant, donc je ne vais pas m'épancher là-dessus, mais disons qu'il y a un réel problème entre les poubelles d'incinérables, les poubelles de compost, etc.

Ma deuxième question : serait-il possible d'installer un panneau pour les associations du quartier, parce qu'il n'y a pas de lieu où elles peuvent afficher quelque chose, que ce soit de la communication de quartier, maintenant qu'il y a environ 2000 habitants comme il a été dit ce matin lors de l'inauguration de la deuxième partie. Ce serait bien que les associations du quartier puissent communiquer avec l'aide d'un panneau.

La dernière information : M. PAGE est remplacé par M. AESCHBACHER à la Commission des sports et M. AESCHBACHER est remplacé par M. PAGE à la Commission des travaux.

M. COUTO : j'ai une proposition pour que le chef du service de l'environnement remercie deux de ses collaborateurs qui ont eu le courage de courir après un voyou alors qu'il avait arraché la chaîne en or d'une personne qui habite Lancy. Ils ne font pas partie de la police municipale mais ils ont quand même eu le courage de courir après ce voyou et je pense que s'il n'y avait pas des gens comme ça, on serait de plus en plus confronté à ces situations.

M. CLEMENCE : une annonce, Mme RUERAT siégera à la Commission sociale et Mme ROSSELET siégera à la Commission de l'administration et des affaires économiques.

Par ailleurs, j'avais posé une question en 2015, au début de la législature, pour que puissent être publiés avec les ordres du jour les textes des projets de délibération et des arrêtés. Je remercie l'administration pour la création du nouveau site, par contre ces documents ont disparu, si l'on pouvait simplement remettre pour la population avec les ordres du jour des futures séances les textes des arrêtés pour que l'on puisse savoir de quoi on parle.

M. REOLON : je reviens sur les cases blanches qui sont encore sur la commune de Lancy. J'ai vu un camion de peinture bleue renversé sur l'autoroute, est-ce que c'est à cause de cela qu'il y a du retard pour la peinture de ces cases blanches ?



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018**

Une autre question : on vous avait demandé de mettre la signalétique adéquate aux ralentisseurs du chemin des Fraisiers, cela n'a toujours pas été fait. Je vous signale que si jamais il y a un accident ou une répercussion sur un véhicule, la signalétique actuelle n'est pas conforme et la commune risque de devoir payer les frais des éventuels dégâts occasionnés aux véhicules.

M. MATHIEU : avant de passer la parole au Conseil administratif pour réponse, j'ai une petite question : qui est Louis-Henri Maquelin.

M. LORENZINI : c'est un jardinier qui était propriétaire de la maison et qui l'a cédée à l'Hospice général. C'est à ce titre que l'Hospice général aimerait que le parc puisse porter son nom. On ne partageait pas forcément cet avis, mais pour l'instant, comme dans le cadre du droit de superficie qui nous est octroyé par l'Hospice général, cet élément a été mentionné, ce n'est pas encore la décision définitive, et si on arrivera à leur faire changer d'avis sur un nom peut-être un peu plus neutre que ce dernier.

M. BONFANTI : pour M. DEROBERT, c'est une pratique qui est assez large par rapport au quartier où des nouvelles constructions ont été faites, je propose de partager cet événement en Commission du développement durable qui aura lieu le 10 octobre. Comme cela on pourra expliquer pourquoi il y a eu quelques changements cet été avec la venue des nouveaux habitants et pendant quelques semaines, quelques habitants qui ont été déroutés et il y a quelques déchets qui jonchent le sol jusque sur la route. Il est vrai que quand on a de nouveaux arrivants avec des nouvelles constructions et des emménagements, il est plutôt normal de trouver des déchets et c'est toujours difficile de concilier la mise en place de points de récupération avec l'arrivée des nouveaux habitants, il y a eu un petit couac pendant quelques semaines, on pourra présenter cela en commission.

Pour M. COUTO, je n'étais pas du tout au courant de cette affaire. Je préférerais plutôt que ce soit les APM qui courent après les personnes qui réalisent des incivilités, plutôt que des collaborateurs qui pourraient par la suite avoir des problèmes de sécurité. Mais je regarderai avec le chef de service et on tâchera de les remercier.

Pour M. CLEMENCE, quand on crée un nouveau site, il se peut qu'il y ait une perte d'information qui s'effectue. Je vais regarder avec la communication pour que l'on puisse rapidement rétablir les informations qui manquent.

M. LORENZINI : les places blanches dont on parle, qui sont sauf erreur à la frontière entre les deux zones bleues du Petit et du Grand-Lancy, la modification des zones bleues n'est toujours pas réalisée mais on ne désespère pas que cela puisse se faire. C'est une procédure un peu longue, on dépend chaque fois de préavis de la DGT, c'est un peu compliqué.

L'autre élément par rapport aux ralentisseurs au chemin des Fraisiers, j'en ai pris bonne note. Pour moi, c'était une affaire classée, mais visiblement cela n'a toujours pas été fait, on va veiller à ce que ce soit fait dans les meilleurs délais.

M. HAAS : j'aimerais juste annoncer que, au niveau du groupe démocrate-chrétien, c'est Mme GACHET CREFFIELD qui a été désignée nouvelle cheffe de groupe.

M. DEROBERT : je rappellerai l'article 27 de notre règlement, je pense que les personnes qui sont concernées par ce que je vais dire le sauront directement : « *pendant les séances, le public et les représentants des médias se tiennent assis aux emplacements qui leur sont réservés. Ils gardent le silence. Toute marque d'approbation ou de désapprobation leur est interdite.* »

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018**

*Pour filmer ou enregistrer pendant les séances du conseil municipal, une autorisation préalable du bureau est nécessaire. [Je ne parle pas de la personne qui est chargée aujourd'hui de faire des photos].  
Tout perturbateur peut être rappelé à l'ordre, voire exclu par le président de l'assemblée ».*

Je pense que le message est passé.

M. MATHIEU : je clos cette séance du Conseil municipal du 27 septembre 2018 et vous donne rendez-vous au carnotzet.

La séance est levée à 21h35

**Le Secrétaire :**

**Christian FLURY**

**Le Président :**

**Alain MATHIEU**

**VILLE DE LANCY**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 septembre 2018**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il n'y en a pas.